

Image not found or type unknown



Frais de creancier chantage

Par **lilo70**, le **02/05/2013** à **17:58**

Bonjour
Inscrit à mon auto-école, je paye par plusieurs chèques. La patronne me demande à quelle date elle doit les mettre en banque ? Je lui donne les dates, elle n'en respecte aucune. Mes chèques sont refusés à la banque : lettre de ma banque plus frais. Je paye donc quelques mois après la somme due en échange de mes chèques. Elle ne m'en rend que 3 sur 4 en gardant un en otage, me disant qu'elle venait de faire appel à un créancier et, du coup, qu'elle a eu des frais. Elle me demande de payer ces frais pour elle sinon pas de chèque et pas de date de permis.
Mes questions
1 - a t'elle le droit de ne pas me rendre mon chèque qui est réglé ?
2 - dois-je payer pour elle les frais alors que j'ai payé avant de recevoir un soit-disant courrier de créancier ?
3 - peut-elle me faire ainsi du chantage ? Je n'ai jamais eu ni courrier avec a/r, ni appel, ni passage à mon domicile.
3 - la somme ne doit-elle pas, elle, la payer sachant que moi, c'est payé ?
Merci à tous de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **02/05/2013** à **18:26**

Message déplacé sur Droit de la consommation.

Par **lilo70**, le **02/05/2013** à **19:00**

ok